



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2022D7-5-3-147**

**OBJET : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET COMMUN DE MOBILITÉ OPÉRATIONNEL ÉTAT - RÉGION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL- EPCI**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	⋮ M. ALARY Alain ⋮ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	⋮ M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) ⋮ M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE	⋮ M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	⋮ M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	⋮ M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	⋮ M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	⋮ M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	⋮ M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	⋮ M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	⋮ M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	⋮ M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	⋮ M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	⋮ M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGÈN	⋮ M. BAYLET Jean Michel ⋮ Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) ⋮ M. GROUSSOU Bernard ⋮ Mme LAROUSSINIE Francine ⋮ Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) ⋮ M. LOPES Ernest ⋮ Mme PERE Catherine ⋮ M. ZANIN Daniel ⋮ Mme HOHOL Elisabeth ⋮ Mr ZMUDA Patrick ⋮ Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	⋮ M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	⋮ M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	⋮ M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	⋮ Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	⋮ Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2022D7-5-3-147

**OBJET : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET COMMUN DE MOBILITÉ OPÉRATIONNEL ÉTAT - RÉGION - CONSEIL DÉPARTEMENTAL- EPCI**

La mobilité est un sujet au cœur des réflexions locales. A travers le dispositif de « Petites Villes de Demain », plusieurs EPCI, lauréates du programme ont exprimé des besoins liés à la mobilité avec des problématiques propres à chacun de leur territoire.

L'opportunité de mener une étude pour répondre à ces besoins et la nécessaire transversalité des politiques publiques d'urbanisme et de mobilité ont abouti à un projet de démarche concertée avec l'État, la Région, le Conseil Départemental et les EPCI.

Dans ce cadre, lors d'une réunion du groupe de travail du comité départemental des mobilités le 11 juillet 2022 et de la réunion technique du 22 juillet 2022, menées par la Région Occitanie, autorité organisatrice de la mobilité, il a été proposé aux quatre Communautés de Communes : Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Communauté de Communes des Deux Rives, Communauté de Communes Terres de Confluences, et Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy de co-construire un projet commun de mobilité opérationnel dont le pilotage sera assuré par la CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

Les missions qui lui sont déléguées par les autres partenaires consistent à réaliser :

- le suivi administratif de la démarche (procédure de marché public, suivi des facturations...),
- le recrutement d'un bureau d'études dans le cadre d'une consultation pilotée par la Communauté de Communes mandatée par conventionnement par le biais d'un groupement de commande, signé par les quatre EPCI,
- le suivi technique : liens avec le bureau d'étude, organisation logistique des réunions et des ateliers avec les autres EPCI, suivi du calendrier.. ,
- l'animation du groupe du suivi technique.

Les objectifs de l'étude transversale vont consister à :

- comprendre et définir les besoins des usagers de chaque territoire, à travers l'analyse des usages et des dynamiques de la mobilité ainsi que les services associés à celle-ci,

- identifier un programme d'actions et les conditions de leurs mise en œuvre,
- expérimenter pour chaque territoire des actions en incluant un bilan et ses réajustements si besoin.

Des ateliers dans chaque territoire avec un panel d'usagers dans chaque territoire et des acteurs économiques seront organisés pour compléter et alimenter la démarche.

Les Communautés de Communes partenaires (Communauté de Communes des Deux Rives, Terres des confluences et Pays de Serres en Quercy) sont identifiées comme des relais locaux et auront pour mission :

- d'être un relai à l'échelle de chaque Communauté de Communes : organisation des ateliers, prise en compte des spécificités locales dans le cadre de la démarche, informations aux élus,
- d'assurer un suivi technique : transmission de données, contribution aux réflexions et décisions.

La DDT 82, la Région Occitanie et le Conseil Départemental interviendront en tant que ressources et appui technique sur :

- la méthodologie,
- des ressources sur les sujets de la mobilité, de l'urbanisme, des démarches de planification en cours et du suivi de la démarche,
- la coordination dans le cadre du bassin de mobilité régional.

Un comité de pilotage qui intégrera les élus et les techniciens se réunira autant que de besoin. Chaque EPCI aura un représentant élu titulaire et un suppléant, ainsi qu'un technicien. Le planning de l'étude permettra de déterminer le nombre de réunions nécessaires.

L'État, le Conseil départemental et La Banque des Territoires seront sollicités pour participer au financement de la démarche.

La part du financement à la charge des quatre EPCI sera calculée au prorata de leur population respective.

Le montant prévisionnel total du plan de financement de l'opération s'établit à 106 666,66 € HT se décline comme suit :

- Prestation conduite par le bureau d'étude d'un montant prévisionnel estimé à 96 666,66 € HT (115 999,99 € TTC) en vue de co-construire un projet de mobilité est le suivant :

Etat	48 000,00 €	49,66 %
Conseil Départemental	10 000,00 €	10,34 %
Banque des Territoires	19 333,33 €	20,00 %
EPCI répartie comme suit :	19 333,33 €	20,00 %
- CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain		
- CC Terre de Confluences	2 706,23 €	
- CC des 2 Rives	10 146,79 €	
- CC Pays de Serres en Quercy	4 508,93 €	
	1 971,38 €	
<b>TOTAL</b>	<b>96 666,66 €</b>	<b>100,00 %</b>

- L'engagement, estimé à 10 000 € HT, des moyens humains par la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain pour la coordination et l'animation de la démarche à l'échelle inter EPCI est le suivant :

Participation du Conseil Départemental	2 500 €	25%
EPCI répartie comme suit :	7 500 €	75%
- CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain		
- CC Terre de Confluences	1 049,98 €	
- CC des 2 Rives	3 935,15 €	
- CC Pays de Serres en Quercy	1 750,03 €	
	764,84 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100,00 %</b>

Il convient aujourd'hui que la CC2R donne son accord de principe sur son engagement à participer à cette démarche commune inter EPCI et de participer à son financement.

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre et la participation au cofinancement de ce projet commun de mobilité,
- de signer la convention de groupement de commande de façon à lancer la consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude dans ce sens,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant estimé de 106 666,66 € HT dont la part de la CC2R s'élèverait à 6 258,96 € HT,
- de l'autoriser ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget, pour la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver le principe de la mise en œuvre et la participation au cofinancement de ce projet commun de mobilité,
- de signer la convention de groupement de commande de façon à lancer la consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude dans ce sens,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant estimé de 106 666,66 € HT dont la part de la CC2R s'élèverait à 6 258,96 € HT,
- de l'autoriser ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget, pour la réalisation de l'opération.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée  
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **20 OCT. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

## AR Préfecture

### Délibération de principe sur la mise en œuvre d'un projet commun de mobilité opérationnel État - Région - Conseil Départemental-EPCI

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-2022D\_7\_5\_3\_147-DE

Numéro d'acte : 2022D\_7\_5\_3\_147

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-3-0-0 (Finances locales / Subventions / autres)

Fichier acte : 2022D7-5-3-147 DELIBERATION DE PRINCIPE MISE EN OEUVRE PROJET COMMUN DE MOBILITE OPERTIONNELLE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 16:09:59

**Date de réception de l'AR : 20/10/2022 16:10:16**